



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 24/90

Concerne : **Budget communal 1991**

Responsable : M. J.-P. FRUTIGER, syndic

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous référant aux articles 85 et suivants du Règlement du Conseil communal ainsi qu'au Règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, nous avons l'avantage de soumettre à votre approbation le préavis municipal relatif au budget de fonctionnement de l'exercice 1991. Pour en faciliter la compréhension, nous avons élaboré les documents suivants :

Préavis : page 2	Ventilation des revenus d'exploitation
Préavis : page 3	Détail des impôts et taxes affectées
Préavis : page 4	Tableau du calcul des intérêts pour l'exercice 1991
Préavis : page 5	Ventilation des charges d'exploitation
Annexe : comptes	Tableau comptable des charges et revenus par direction
Annexe : comptes	Tableau comptable des charges par nature (comptes 300 et suivants)
Annexe : comptes	Tableau comptable des revenus par nature (comptes 400 et suivants)

Selon l'article 18 du Règlement sur la comptabilité des communes, la Municipalité établit annuellement le plan des dépenses d'investissement : il est présenté au Conseil communal en même temps que le budget de fonctionnement, sans qu'il soit soumis au vote. Vous pourrez donc prendre connaissance du

Annexe : page 1 et 2 Tableau des investissements 1991 - 1992

dont l'importance est grande, puisqu'il :

- indique la nature des objectifs pour 1991 - 1992
- détermine la base du calcul des intérêts.

1	REVENUS	Budget 1991	Budget 1990	Effectif 1989
1.1.	Administration générale	2.3	15.0	38.0
1.2.	Finances			
1.2.1.	Compte ordinaire	6'669.7	6'773.5	6'277.4
1.2.2.	Déficit d'exercice	562.9	0.0	0.0
1.3.	Domaines et Bâtiments	222.5	223.0	235.2
1.4.	Travaux			
1.4.1.	Compte ordinaire	414.5	449.0	109.2
1.4.2.	Collecteurs E.C./E.U.	265.0	300.0	246.3
1.4.3.	Station d'épuration	121.0	182.0	115.9
1.5.	Instruction publique / Cultes	55.0	35.0	57.3
1.6.	Police			
1.6.1.	Compte ordinaire	22.0	11.0	22.9
1.6.2.	Défense incendie	40.0	110.0	120.0
1.6.3.	Déficit Défense incendie	39.0		180.8
1.7.	Sécurité sociale			
1.8.	Services Industriels			
1.8.1.	Service des eaux	270.0	410.0	286.2
1.8.2.	Déficit Service des eaux	25.0		
1.8.3.	Service électrique	90.0	85.0	88.4
	TOTAL			
	DES COMPTES ORDINAIRES	7'386.0	7'591.5	6'828.4
	DES SERVICES	786.0	1'002.0	768.3
	DES DEFICITS DES SERVICES	- 64.0		180.9
	DU DEFICIT D'EXERCICE	- 562.9		0.0
	TOTAL GENERAL DES REVENUS	8'788.9	8'593.5	7'777.6

Trois postes méritent des explications :

1.2. **Finances** : Le taux d'imposition est pareil à celui de l'exercice 1990, soit 70 cts. Nous avons toutefois adapté certains chiffres à ce que nous croyons être la réalité 1991 en tenant compte des résultats effectifs 1989.

4001/4002 : Nous avons tenu compte d'une évolution de 7.3 %, bien que les répercussions de l'inflation puissent être, dans une certaine mesure résorbées par la diminution des revenus imposables à cause de la hausse des taux hypothécaires. Par ailleurs, nous constatons que la catégorie des nouveaux habitants ne s'inscrit pas forcément dans la ligne traditionnelle de la population de Prangins.

4003 : Les effets de la péréquation financière intercommunale nous privent d'un apport

de plus de 20 % de cet impôt.

Impôts aléatoires et

taxes uniques : La conjoncture actuelle se veut pessimiste en matière de transactions et de constructions immobilières : néanmoins, nous avons maintenu certains montants, pour lesquels, évidemment nous restons dans le domaine des souhaits.

4065 : Les taxes incendie ont été supprimées.

DETAIL DES IMPOTS ET TAXES AFFECTEES

<u>NATURE DE L'IMPOT, DROIT OU EMOLUMENT</u>	<u>Budget 1991</u>	<u>Budget 1990</u>	<u>Effectif 1989</u>
4 001 Impôt sur le revenu	3'820.0	3'500.0	3'554.0
4002 Impôt sur la fortune	385.0	350.0	360.7
4003 Impôt à la source	40.0	70.0	72.4
4004 Impôt spécial des étrangers	140.0	185.0	137.6
4005 Impôt personnel	0.0	0.0	0.0
4011 Impôt sur le bénéfice net des personnes morales	450.0	250.0	403.8
4012 Impôt sur le capital des personnes morales	265.0	260.0	268.4
4013 Impôt complémentaire sur immeubles	10.0	10.0	9.4
4020 Impôt foncier	400.0	350.0	374.9
4040 Droits de mutation	350.0	500.0	620.8
4050 Impôt successions et donations	100.0	250.0	43.2
4061 Impôt sur les chiens	11.0	11.0	10.9
4090 Impôts recup. après défalcatons	0.0	0.0	0.1
4101 Patentes boissons et tabac	7.0	7.0	7.2
4319 Emoluments administratifs divers	15.0	15.0	17.5
4411 Impôt gains immobiliers	250.0	600.0	270.6
 TOTAL DES IMPOTS DROITS ET EMOLUMENTS	 6'243.0	 6'358.0	 6'151.5
 4341 Taxes uniques collecteurs	 40.0	 120.0	 45.6
4342 Taxes annuelles collecteurs	225.0	180.0	200.6
4341 Taxes uniques STEP	40.0	120.0	45.6
4342 Taxes annuelles STEP	75.0	60.0	67.8
4065 Taxes incendie bât. et mob.	0.0	50.0	49.6
4301 Taxes exemption service du feu	35.0	50.0	35.0
4341 Taxes uniques réseau d'eau	50.0	210.0	93.2
 TOTAL DES TAXES AFFECTEES	 465.0	 790.0	 537.4
 TOTAL DES IMPOTS ET TAXES	 6'708.0	 7'148.0	 6'688.9

EXERCICE 1991 : CALCUL DES INTERETS

<u>COMPTES</u>	<u>NATURE DES CHARGES/REVENUS</u>	<u>MONTANTS</u>
	1. Réestimation octobre 1990 :	o/oo Fr.
220.3210	Intérêts à court terme	30.0
220.3223	Intérêts des emprunts à moyen et long termes	865.0
	<u>à déduire :</u>	
	- Intérêts pour placements à court terme	- 85.0
	- Intérêts à débiter au Port des Abériaux	- 224.0

	T o t a l prévisible 1990 :	586.0
		=====
	2. Budgétisation 1991 :	
	Emprunt Fr. Mio 3 à 7 1/2 % 12 mois	225.0
	Emprunt Fr. Mio 2 à 8 % 9 mois	120.0
	Emprunt Fr. Mio 3 à 8 % 6 mois	120.0
	<u>à déduire :</u>	
	- Intérêts à débiter :	
	au port Fr. Mio 4.5 à 5.5 %	- 246.0
	au bâtiment locatif Fr. Mio 2.0 à 5.5 %	- 110.0
	au bâtiment scolaire Fr. Mio 3.0 4 mois	- 60.0

	T o t a l prévisible à fin 1991 :	635.0
		=====

2.	<u>CHARGES</u>	<u>Budget 1991</u>	<u>Budget 1990</u>	<u>Effectif 1989</u>
2.1.	Administration générale	821.8	805.1	765.4
2.2.	Finances			
2.2.1.	Compte ordinaire	1'282.1	1'209.4	695.7
2.2.2.	Amortissements budgetés	621.3	181.7	197.1
2.2.3.	Excédent d'exercice	0.0	444.4	743.2
2.2.4.	Amortissements suppl.	0.0		491.7
2.3.	Domaines et Bâtiments	445.5	432.3	376.5
2.4.	Travaux			
2.4.1.	Compte ordinaire	1'311.9	1'252.4	706.2
2.4.2.	Collecteurs E.C. / E.U.	50.0	45.0	228.0
2.4.3.	Station d'épuration	116.0	118.9	98.6
2.4.4.	Amortissements budgetés	0.0	0.0	0.0
2.4.5.	Excédent coll. E.U. / E.C.	215.0	255.0	18.2
2.4.6.	Excédent STEP	5.0	63.1	17.3
2.5.	Instruction publique / Cultes	2'320.6	2'263.4	1'906.2
2.6.	Police			
2.6.1.	Compte ordinaire	295.0	246.0	250.7
2.6.2.	Défense incendie	79.0	70.2	300.8
2.6.3.	Excédent défense incendie	0.0	39.8	0.0
2.7.	Sécurité sociale	940.7	756.8	695.9
2.8.	Services industriels			
2.8.1.	Service des eaux	295.0	329.9	282.6
2.8.2.	Excédent Service eaux	0.0	80.1	3.5
2.8.3.	Service électrique	0.0	0.0	0.0
TOTAL				
	DES COMPTES ORDINAIRES	7'507.6	6'965.4	5'396.6
	DES SERVICES	540.0	564.0	910.0
	AMORTISSEMENTS BUDGETES	621.3	181.7	191.5
	EXCEDENTS DES SERVICES	220.0	438.0	39.0
	DE L'EXCEDENT D'EXERCICE	0.0	444.4	743.2
	AMORTISSEMENTS SUPPL.	0.0		497.3
	TOTAL GENERAL DES CHARGES	8'798.9	8'593.5	7'777.6

Quelques uns des principaux montants méritent des commentaires :

2.2. Finances :

2.2.1. Compte ordinaire : Le calcul des intérêts vous est communiqué séparément : il peut ainsi être constaté que les charges sont partiellement compensées par des affectations au patrimoine financier, et au bâtiment scolaire en construction.

Le taux moyen de l'endettement actuel se situe aux environs de 5 1/2 %.

2.2.2. Amortissements : relevons également ce qui suit :
sur crédits 1989 : environ 29 %; sur crédits 1990 : environ 58.6 %.

2.7. Sécurité sociale :

Les tentacules de l'administration cantonale permettent à leurs services de poursuivre l'augmentation de leurs factures correspondant à des prestations de plus en plus étendues :

évolution 1991/1989 : + 34 %
évolution 1991/1990 : + 23 %

Répetons que Prangins, colloqué en classe 2, se prête admirablement aux vertus de la répartition des frais... En moyenne, chaque contribuable de Prangins devrait participer pour environ fr. 640.-- à la part communale des charges cantonales de la sécurité sociale.

(Rappel : 20.5 % ne paient pas d'impôt communaux, alors que le 46.5 % paient en moyenne fr. 486.-- par année.)

Bâtiment de 12 appartements à loyers modérés :

Pour l'instant, nous n'entrevoions aucune incidence directe sur les postes du budget de fonctionnement, étant entendu que les loyers seront fixés en fonction du montant final des travaux diminué des subsides octroyés. Les recettes seront équilibrées avec les charges.

D é f i c i t de l'exercice 1991.

Tel que déjà évoqué lors de la présentation du renouvellement de l'arrêté d'imposition pour 1991 et 1992, nous entrons dans une période difficile de gestion des affaires communales. Il est, par contre, impératif de poursuivre sans relâche et d'une manière concertée, tous les efforts visant à consolider l'acquis et à promouvoir toute mesure liée à l'amélioration des conditions de vie à Prangins, ainsi qu'à l'extension d'un patrimoine cher à chacun.

A cet effet, la constitution récente d'un fonds pour ouvrages importants sera à prendre en considération, comme le précisait le rapport du bouclage des comptes 1989 en page 12. Toutefois, il peut être permis de regretter la mise à contribution d'une telle réserve alors que la situation économique n'est pas encore dans une phase critique. La défaillance des gains aléatoires doit être surmontée.

SYNTHESE DES RESULTATS

	<u>Budget 1991</u>	<u>Budget 1990</u>	<u>Effectif 1989</u>
REVENUS	8'236.0	8'593.5	7'777.6
CHARGES	8'788.9	8'149.1	6'537.1
DEFICIT D'EXERCICE	562.9	0.0	0.0
EXCEDENTS DES RECETTES	0.0	444.4	1'240.5
AMORTISSEMENTS BUDGETES	621.3	181.7	191.5
EXCEDENTS DES SERVICES	156.0	438.0	39.0
DISPONIBLE POUR INVESTISSEMENTS	224.4	1'064.1	1'471.0

AMORTISSEMENTS ORDINAIRES PREVUS AU BUDGET 1991

- PATRIMOINE ADMINISTRATIF -

<u>Compte No</u>	<u>Préavis</u>	<u>INVESTISSEMENTS</u>	<u>Fr.</u>
230.3311	57/88	Construction vestiaires Abériaux et déplacement des accès	42'000.--
230.3312	63/88	Avant-projet du collège et abri	
	78/89	Poste d'attente	16'000.--
230.3313	81/89	Equipement complémentaire parc informatique	20'000.--
230.3311	38/87	Aménagement giratoire Zyma/Etraz	6'800.--
230.3311	62/88	Trottoir côté Jura PICFF	2'700.--
230.3313	88/89	Installation éclairage public	21'200.--
230.3311	87/89	Parking aux Abériaux	138'500.--
230.3311	13/90	Parking "Swissair"	20'000.--
230.3311	3/90	Parking aux Fossés	8'800.--
230.3313	4/90	Achat balayeuse/arroseuse	15'400.--
230.3329	7/90	Etude route "Creux-du-Loup"	4'000.--
230.3312	12/90	Halle provisoire pour voirie	36'000.--
230.3311	14/90	Equipement Syndicat AF des Morettes	13'105.--
230.3311	15/90	Assainissement Promenthouse "Collonges"	14'000.--
230.3311	16/90	Assainissement Promenthouse "Pont briques"	16'400.--
230.3311	11/90	Construction bâtiment scolaire	211'235.--
230.3311	11/90	Construction poste d'attente	25'285.--
230.3311	6/90	Elargissement route Bénex	9'835.--
Total des AMORTISSEMENTS BUDGETES			621'260.--
=====			=====

CONCLUSION

Au vu des éléments portés à votre connaissance, nous vous proposons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu

le préavis municipal No 24/90 concernant le budget 1991,

TABLEAU DES INVESTISSEMENTS 1991 - 1992

1. Investissements générateurs d'intérêts intercalaires

1.1. Crédits votés

<u>Préavis</u>	<u>Objet</u>	<u>Rubr.</u>	<u>Total</u> <u>o/oo Fr.</u>	<u>1991</u> <u>o/oo Fr.</u>	<u>1992</u> <u>o/oo Fr.</u>
78/89	Immeuble locatif	503	2'900.0	1'400.0	
11/90	Construction bâtiment scolaire et poste d'attente	503	7'500.0	3'000.0	4'500.0

1.2. Crédits non-votés

	Ferme de la Place (part locative)	503	2'000.0		1'000.0
	Restructuration réseau d'eau	504	<u>2'200.0</u>	<u>1'000.0</u>	<u>1'200.0</u>

1.	<u>Total:</u>		14'600.0	5'400.0	6'700.0
			=====		

2. Investissements générateurs d'intérêts à porter au compte de fonctionnement

2.1.	<u>Crédits votés</u>		0.0	0.0	0.0
------	----------------------	--	-----	-----	-----

2.2. Crédits non-votés

	Locaux pour la voirie à la zone artisanale	503	1'500.0		750.0
	Participation communale à la zone artisanale (équipement)	501	800.0	800.0	
	Ferme de la Place (administration)	503	3'000.0		1'500.0
	Etude extension et équipement des Morettes	503	10'000.0	250.0	1'500.0
	Compostage des déchets ménagers	501	600.0	300.0	300.0
	Barrières pont CFF Bénex	501	40.0	40.0	

	<u>à reporter :</u>		15'940.0	1'390.0	4'050.0
--	---------------------	--	----------	---------	---------

<u>report</u> :		15'940.0	1'390.0	4'050.0
Amélioration route Bénex	5 0 1	1'500.0	500.0	1'000.0
Amélioration chemin des Morettes	5 0 1	1'000.0	500.0	500.0
Route du Creux-du-Loup	5 0 1	500.0		300.0
Réfection de la Tour d'eau	5 0 4	250.0	250.0	

2.

<u>Total</u> :		19'190.0	2'640.0	5'850.0
		=====		=====